



TÉLÉTRAVAIL

Le 15 janvier 2025

Vous êtes nombreux à nous avoir interpellés à la suite de rumeurs concernant une remise en question du télétravail.

Ce matin, nous avons rencontré la direction. Voici les réponses qui nous ont été apportées :



1. Aucune volonté de remettre en cause la charte télétravail

La Direction confirme qu'il n'y a aucune intention de revoir la charte du télétravail, qui définit entre autres le nombre de jours de télétravail autorisés.

2. Un retour d'expérience (REX) demandé

Un retour d'expérience a été lancé à l'échelle de l'entreprise afin de vérifier le respect de cette charte.

3. Cafétéria du siège ouverte le vendredi : pas lié à une réduction du TT

Le projet d'ouverture de la cafétéria du siège le vendredi répond uniquement aux besoins des salariés présents et n'a aucun lien avec les rumeurs de remise en cause du télétravail.



Rappel : l'organisation du télétravail relève de l'employeur. Cependant pour l'UNSA-Aérien AF SOL, toute modification de cette organisation devra être motivée comme indiqué dans la Charte.

L'organisation du travail reste une priorité pour l'UNSA. Comme le dit le proverbe « il n'y a pas de fumée sans feu », nous resterons vigilants et suivons de près les potentielles évolutions.

Vos élus et représentants UNSa-Aérien AF

Rejoignez-nous !



unsa-aerien.fr